

CONVENTION DE BENEVOLAT

Rappel : il est à décider en amont, qui est l'interlocuteur ecclésial de référence : le diocèse, la paroisse ou la communauté religieuse.

Le diocèse de _____ souhaite dans la perspective d'un nouveau confinement venir en aide aux étudiants/jeunes professionnels avec la mise en place d'un confinement fraternel afin de rompre la solitude, la précarité que peuvent rencontrer des jeunes majeurs.

Article 1 – Objet

Cette convention de bénévolat précaire explicitée ci-dessous est justifiée par le temps de confinement lié au Covid :

Entre d'une part, **le diocèse** de _____
représenté par _____
en sa qualité de _____

Et d'autre part, le bénévole:

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance (**majorité obligatoire**) : _____

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est établie sur une période de _____

Les dates d'entrée en vigueur et de sortie seront celles précisées par le gouvernement et reportées ci-après: _____

A l'entrée, un état des lieux sera réalisé entre les parties, un état sortant sera réalisé dans les mêmes conditions ; ceci afin de vérifier qu'il n'y pas eu de dégradation.

Article 3 – Engagement de l'étudiant

3.1 Règle de vie

Chaque bénévole peut avoir un rythme de vie qui lui est propre. Il est donc demandé de respecter le repos et le travail des autres bénévoles et de veiller à la tranquillité des lieux.

3.2 Vie fraternelle :

La vie en confinement fraternel suppose une ouverture à la vie en communauté (respect, ouverture, entraide...). Chacun s'investit dans son lieu de vie pour favoriser une cohésion de groupe, une ambiance de travail et de climat spirituel. Le bénévole s'engage à vivre cette vie fraternelle qui sera explicitée dans la charte de vie, document annexé à la présente convention.

3.3 Activité du bénévole

Chaque bénévole choisit, en fonction de sa disponibilité et de son projet personnel, un engagement pastoral parmi ceux qui lui sont proposés. Il lui permet de vivre une expérience d'engagement dans l'Eglise et/ou au service du bien commun.

Le diocèse décrira ci-dessous des exemples de mission.

Article 4 – Engagement de la paroisse

4.1 Frais kilométriques

Les frais kilométriques liés à la mission pastorale pourront être remboursés par **le diocèse** selon le barème usuel établi par ce dernier.

A faire mentionner dans la convention au cas par cas.

4.2 Activité pastorale :

La paroisse/diocèse/communauté s'engage à tenir compte du rythme de vie, de travail du bénévole. Elle est attentive à ce qu'il prenne des temps de repos et l'accompagne dans son service pastoral par un référent identifié.

4.3 Soutien humain et spirituel

Le soutien humain et spirituel recherché et attendu par les jeunes étudiants ou professionnels dans un confinement fraternel suppose une vie en communauté dans un esprit de vie fraternelle.

Pour leur apporter ce soutien, la paroisse/diocèse/communauté s'engage à accueillir et héberger gratuitement et décentement le bénévole pour la durée de _____

Le bénévole sera hébergé à l'adresse suivante _____..

Le diocèse s'engage à loger gratuitement et décentement le bénévole tout en respectant son intimité.

Le diocèse devra spécifier ce qu'il met à disposition du bénévole :

- à usage personnel: _____

- à usage partagé avec les autres bénévoles comprenant : _____

Les charges de l'hébergement (électricité, eau) sont prises en charge par **le diocèse**

Le diocèse s'engage à respecter l'équilibre de vie du bénévole.

Article 5 – Assurance

Le diocèse devra remplir cette partie après avoir pris contact avec son assurance et voir les conditions d'extension possible du contrat déjà existant. Veillez à ce que le bénévole dispose d'une assurance civile.

Article 6 – Conditions générales

Le bénévole devra entretenir les locaux communs en bon état et assurer le nettoyage régulier des locaux et équipements mis à sa disposition, tant à usage personnel que partagé.

Le bénévole devra restituer les locaux et équipements en bon état d'usage lors de son départ conformément à l'état des lieux d'entrée.

Le bénévole est informé que le représentant du diocèse/paroisse/communauté peut à tout moment accéder aux chambres, pour des raisons sanitaires ou de sécurité de l'immeuble ou des personnes, même hors de la présence de l'étudiant.

Le bénévole reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté la charte de vie annexée à la présente convention, il s'engage à la respecter. Dans le cas contraire, la convention sera résiliée.

Article 7 – Date d'effet, reconduction de la convention

La présente convention prend effet à la date de la signature. Elle peut -être reconduite pour **une durée de** _____

Article 8 – Résiliation

Le diocèse ou le bénévole peuvent interrompre à tout moment leur collaboration mais s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance convenable.

Article 9 Annexes :

Sont annexées et jointes à la convention les pièces suivantes :

✓ **Un état des lieux d'entrée à signer - A chacun des diocèses d'en voir la pertinence et de le rédiger.**

✓ La charte de vie à signer par l'étudiant

. Fait à : Le:...../..... /.....

Le bénévole

Le représentant de la paroisse/diocèse/communauté

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »